

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy,

Membres présents : MME. Véronique Autexier,
MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-
Jacques Raboisson,

Membre excusé : Néant,

Membre non-excusé : Néant,

Membre invité : Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits et amendes
- 2 : Reports des rencontres
- 3 : Homologation des décisions de la commission : litiges et Contentieux
- 4 : Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors (Réserves et CR7)

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Synthèse de la J1 des championnats D4 et CR7 des 5 et 6 septembre 2026 (1^{ère} journée des championnats D4 et CR7)

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : Le PV N° 11 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 09/09/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Etude des forfaits et amendes :****Forfait(s) et Amende(s)****CR7 – Poule B**

Nercillac Reparsac Ent 3 (**1^{er} forfait**) du 06/09/2026

Amende de **30 euros** (Forfaits hors délais seniors < 24h) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

CR7 – Poule D

Roulet Fc 2 (**1^{er} forfait**) du 06/09/2026

Amende de **30 euros** (Forfaits hors délais seniors < 24h) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

CR7 – Poule D

St Severin Palluau 3 (**1^{er} forfait**) du 06/09/2026

Amende de **30 euros** (Forfaits hors délais seniors < 24h) en application des Tarifs Généraux 2026/2027

Décision 1 : La Commission valide les forfaits et amendes**2 – Reports des rencontres**

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D3 – Menuiseries de la Roche	B	Rouillac Fc – Ent Foot 16	05/09/2026	A FIXER	15h00

D4 – Fournil de Bassac	C	La Roche Rivière Fc 3 – Usa Montbron 3	19/09/2026	26/09/2026	18h00
CR7 – Audouin Peinture	B	Vindelle Asfc 3 – Fc Fontenille 2	18/10/2026	27/09/2026	15h00

Décision 2 : La Commission valide les reports et demande au secrétariat d'informer les clubs et la CDA.

3 – Homologation des décisions de la commission : Litiges et Contentieux

PV 1 DU 10/09/2026

Match N°56542744 : SENIORS – D2 – INTERSPORT – POULE A – HAUTE CHARENTE FC / VINDELLE ASFC 2 du 05/09/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Asfc Vindelle 2 (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Haute Charente Fc.

Match N°56545502 : SENIORS – D4 – FOURNIL DE BASSAC – POULE G – ARS ES 2 / MOSNAC AS du 06/09/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Es Ars 2 (moins 1 point, 0 but à 4) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Mosnac As.

Match N°56544056 : SENIORS – D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE – POULE D – BERNEUIL SALLES ENT / GRANDE CHAMPAGNE JS 2 du 06/09/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Grande Champagne Js 2 (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Berneuil Salles Ent.

Match N°56545195 : SENIORS – D4 – FOURNIL DE BASSAC – POULE E – GOND PONTOUVRE GSFP 3 / GARAT SERS VOUZAN JS 2 du 06/09/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Gond Pontouvre Gsfp 3 (moins 1 point, 0 but à 4) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Garat sers Vouzan Js 2.

**Match N°56543874 : SENIORS – D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE – POULE C – SOYAux AS 2 /
MONTMOREAU AJ du 06/09/2026**

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de SoyAux As 2 (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Montmoreau Aj.

**Match N°56545788 : SENIORS – CR7 – AUDOUIN PEINTURE – POULE B – OF COURBILLAC 2 /
MANSLES CR 3 du 06/09/2026**

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Of Courbillac 2 (moins 1 point, 0 but à 4) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de Mansle Cr 3.

Décision 3 : La Commission valide les décisions de la commission Litiges et Contentieux

4 – Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors (Coupe des Réserves et CR7)

***COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE
LABONNE***

58 équipes engagées

1^{er} Tour : 24 rencontres avec 48 équipes et 6 exempts(A) donnant 27 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 26 vainqueurs du 1^{er} tour et 6 exempts (A) donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1er tour :

24 rencontres avec 48 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 27 septembre 2026 à 15h00** ou **le samedi 26 septembre 2026 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match

Les tirages :

- CS ST ANGEAU 2 – AS CLAIX 2
- AS VOEUIL 2 – US ST MARTIN 2
- ANG MAYOTTE 2 – CS ST MICHEL 2
- ES MONTIGNAC 2 – FC FONTAFIE 2
- ES LINARS 3 – BRIE AS 2
- FCC ISLE ESPAGNAC 2 – JS ANG BASSEAU 3
- BANDIAT FOOT US 2 – ANG BEL AIR AS 2
- FC NERSAC 2 – US ANAIS 2

- FC LA ROCHE RIVIERES 3 – ENT FOOT 16 2
- AS SOYAUX 2 – BOUEX US 2
- RUELLE OFC 3 – AS VILLEBOIS HAUTE BOEME 2
- MONTMOREAU AJ 2 – JS GARAT SERS VOUZAN 2
- CS CHASSORS 2 – SL CHATEAUBERNAD 2
- AS MERPINS 2 – FC ST HILAIRE 2
- JS GRANDE CHAMPAGNE 2 – FC ST CYBARDEAUX 2
- ENT NERCILLAC REPARSAC 2 – FC ROUILLAC 2
- LSC FEUILLADE 2 – AS PUYS MOYEN 3
- JARNAC SPORTS 3 – USA VERDILLE 2
- ENT USC ABV 2 – ES ARS 2
- CR MANSLE 2 – TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2
- RUFFEC STADE 3 – CHARENTE LIMOUSINE FC 3
- AGRIS SC 2 – ES CHAMPNIERS 3
- ES MORNAC 2 – ENT FC CONFOLENTAIS 3 ELAN CHARENTAIS 2 3
- JS EXIDEUIL 2 – MONTBRON USA 2
- AIGRE AS 2 – GOND PONTouvre AC 2
- HAUTE CHARENTE FC 2 – LESSAC US 2

COUPE CR7

39 équipes engagées

1^{er} Tour : 7 rencontres avec 14 équipes et 25 exempts (A) donnant 7 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 7 vainqueurs du 1^{er} tour et 25 exempts (A) donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1^{er} tour :

7 rencontres avec 14 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé, **aux horaires indiqués lors des engagements.**

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but **(pas de prolongation).**

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.ff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Les tirages :

- FC BRIGUEUIL 2 – US ANAIS 3
- CS ST MICHEL 4 – LA ROCHE RIVIERES FC 5
- US LESSAC 3 – CHAMPNIERS ES 3
- ASPTT ANG DIRAC – OF COURBILLAC 2
- SUD CHARENTE FC 2 - AUBETERRE FC 2
- ST BRICE AL 2 – NERCILLAC REPARSAC ENT 3
- ENT USC ABV 3 – ISLE ESPAGNAC FCC 3

Décision 3: La Commission homologue les tirages des Coupes départementales (Coupe des Réserves et CR7).

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : Synthèse de la J1 des championnats D4 et CR7 des 5 et 6 septembre et des 12 et 13 septembre 2026 (1^{ère} journée des championnats D4 et CR7)

Championnat D4 – Fournil de Bassac

- 37 matchs programmés
- 35 réalisés + 2 FM (Gond Pontouvre Ac 2 et Angoulême Basseau Js 3)
- 183 buts marqués, Moyenne = 5,228 buts par match

Championnat CR7 – Peinture Audouin

- 20 matchs programmés
- 17 réalisés + 3FM (Nercillac Reparsac Ent 3, St Severin Palluaud 3 et Rouillet Fc 2)
- 149 buts marqués, Moyenne = 8,764 buts par match

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**Etude des courriels/courriers reçus**

- As Mosnac, des 13 et 14/09/2026, pris note,
- Cs Leroy Ang, du 14/09/2026, pris note,
- Ville d'Angoulême, du 14/09/2026, pris note,
- Fc Fontenille, du 15/09/2026, pris note,
- La Roche Rivières, du 13/09/2026, pris note,
- Fc Sud Charente, du 16/09/2026, pris note,
- Cs St Michel, du 14/09/2026, pris note,
- Es Champniers, du 16/09/2026, pris note,
- Usa Montbron, du 16/09/2026, pris note,
- Ac Gond Pontouvre, du 04/09/206, pris note,
- Js Ang Basseau, du 04/09/2026, pris note,
- Fc Rouillet du 05/09/2026, pris note,
- As Merpins, du 17/09/2026, pris note,

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°11 du 09/09/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Homologation des décisions de la commission : Litiges et Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Homologation des tirages des Coupes départementales Seniors (Réserves et CR7)	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

Début de séance à 17h45. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 à 17H15, **sauf avis contraire**.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Brandy

